

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 529-2018

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, que le conseil de cette municipalité à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 3 décembre 2018 a adopté le règlement n° 529-2018 concernant la délégation de pouvoir et le contrôle et de suivi budgétaires.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal du 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 5^e jour de décembre 2018.



Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
directeur général et secrétaire-trésorier